SOCIETE GENERALE
Gestion

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

DARWIN DIVERSIFIE 20-40

Code ISIN : (C) FR0010551697

Fonds d'Investissement à Vocation Générale (FIVG) soumis au droit français

Ce FCP est géré par Société Générale Gestion, société de Amundi

Objectifs et politique d'investissement

Classification AMF ("Autorité des Marchés Financiers") : Non applicable

En souscrivant à DARWIN DIVERSIFIE 20-40, vous investissez dans un OPC exposé à des titres de créance et des instruments du marché monétaire de la zone euro et aux actions de la zone euro.

L'objectif est de rechercher la meilleure performance en s'exposant principalement aux marchés de taux et pour le complément aux marchés d'actions de la zone euro, sur la durée de placement recommandée, après prise en compte des frais courants.

Le fonds n'est pas géré par rapport à un indice de référence. Cependant, la performance du fonds peut être comparée a posteriori avec celle de l'indice composite suivant (libellé en euro, calculé sur les cours de clôture, dividendes réinvestis) : 70% €STR + 15% CAC 40 + 15% Euro Stoxx 50.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion, à travers une gestion de type profilée, met en place d'une part, une allocation systématique consistant à piloter l'exposition aux marchés actions en fonction d'un mécanisme de paliers prédéfinis et d'autre part une gestion active basée sur une analyse macroéconomique de l'environnement de marché, sur une analyse graphique des tendances et cycles de marché et sur une analyse technique des indicateurs de risque.

L'exposition aux marchés de taux est comprise entre 60% et 80% de l'actif. A chaque début d'année, l'exposition aux actions est de 40% ; celle-ci est ensuite pilotée de façon progressive selon un mécanisme de paliers prédéfinis à l'intérieur d'une fourchette comprise entre 20% et 40% (vous pouvez vous reporter au prospectus pour plus d'explications).

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et /ou d'exposition.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à postériori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

Le résultat net et les plus-values nettes réalisées du FCP sont systématiquement réinvestis chaque année.

Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

Recommandation : ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 3 ans.

Profil de risque et de rendement

à risque plus faible, à risque plus élevé,



rendement potentiellement plus faible rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	**4**	5	6	7

Le niveau de risque de ce fonds reflète principalement le risque des marchés actions et taux sur lesquels il est investi.

Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur.

La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de crédit : il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance.
- Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.
- L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du portefeuille.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2,00 %
Frais de sortie	Néant
Ces taux correspondent au pourcentage maximal pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi (entrée) ou ne vous soit remboursé (sortie).	
Frais prélevés par le FCP sur une année	
Frais courants	1,66 % de l'actif net moyen
Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances	
Commission de performance	20 % annuel de la performance au-delà de celle de l'indice de comparaison, calculée selon la méthodologie de "l'actif de référence".
	Aucune commission n'a été prélevée au titre de l'exercice précédent

Les **frais d'entrée et de sortie** affichés sont des frais maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs - vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre conseiller financier.
Les **frais courants** sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent, clos le 31 décembre 2021. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut :

- les commissions de surperformance,
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPC.

Le calcul de la commission de surperformance s'applique à chaque date d'établissement de la valeur liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus.

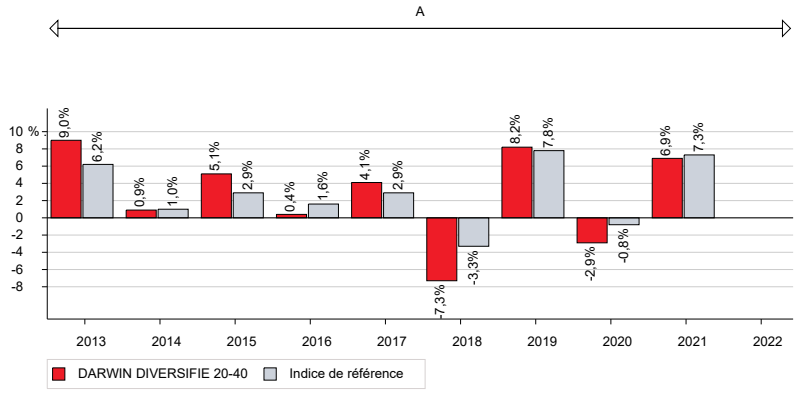
La comparaison de l'actif net de la part et de l'« Actif de Référence » (tel que défini dans le prospectus) est effectuée sur une période d'observation de cinq années maximum. La commission de surperformance représente 20 % de l'écart entre l'actif net de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) et l'Actif de Référence si cet écart est positif et si la performance relative, depuis le début de la période d'observation telle que définie ci-dessus, de la part par rapport à l'Actif de Référence est positive ou nulle. Les sous-performances passées sur les 5 dernières années doivent ainsi être compensées avant qu'une provision puisse à nouveau être enregistrée.

La date anniversaire correspond au jour d'établissement de la dernière valeur liquidative du mois de décembre

La provision peut être perçue par la société de gestion à une date anniversaire, ouvrant alors une nouvelle période d'observation.

Pour plus d'information sur les frais et notamment sur la méthodologie de calcul des commissions de surperformance, veuillez vous référer à la rubrique **« frais et commissions »** du prospectus, disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

Performances passées



A : Depuis le 01/01/2012, l'indicateur de comparaison est calculé dividendes réinvestis.

Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances futures.
Les performances annualisées présentées dans ce diagramme sont calculées après déduction de tous les frais prélevés par le FCP.
Le FCP a été créé le 28 décembre 2007.
La devise de référence est l'euro (EUR).

Informations pratiques

Nom du dépositaire : SOCIETE GENERALE.
Informations supplémentaires relatives à l'OPC :
Le dernier prospectus et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques, sont disponibles gratuitement auprès de la société de gestion.

La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion, sur son site internet http://www.societegeneralegestion.fr, et/ou sur les sites internet des établissements commercialisateurs.
Fiscalité :
Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de titres du FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur du FCP.
Responsabilité :
La responsabilité de Société Générale Gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus.
Le FCP n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de "U.S. Person" est disponible sur le site internet de la société de gestion http://www.societegeneralegestion.fr et/ou dans le prospectus).

Ce FCP est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF).
La société de gestion Société Générale Gestion est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 1er janvier 2023.